



ARTISANAT DU BÂTIMENT

GUIDE D'ACCUEIL DU NOUVEL ARRIVANT

Édition 2021



MÉMO

EN CAS D'ACCIDENT

EN CAS D'ACCIDENT

1

PROTÉGER

- **Établir un périmètre de sécurité** pour éviter qu'un nouvel accident ne se produise et sans se mettre en danger.
- **Arrêter** la circulation, couper l'électricité...

2

ALERTER

3 numéros (gratuits)
pour «appels d'urgence»
joignables 24 h / 24 h
et 7 jours / 7 jours

15 : SAMU
pour les urgences médicales

18 : POMPIERS
pour les incendies
et les accidents

17 : POLICE SECOURS

112 : CENTRES D'APPELS SECOURS
pour tous les types d'urgences

3

PARLER

- **Identifiez-vous**
(nom, prénom, adresse
et téléphone).
- **Précisez la nature de l'accident**
(chute, asphyxie, éboulement, ...).
- **Signalez le nombre de blessés
et leur état.**
- **Fixez un point de rendez-vous.**
- **Ne raccrochez pas le premier**
(restez en contact avec les secours).

4

APPELER VOTRE RESPONSABLE !

SOMMAIRE

Mémo en cas d'accident	02
Bienvenue dans l'entreprise / Ce guide m'appartient	04
Mon entreprise	05
Mes notes	06

S'ORGANISER

■ Avant de partir	10
■ Si je conduis un véhicule utilitaire	11
■ En arrivant sur le chantier / Pendant les travaux de chantier	12
■ À la fin du chantier	13

PRÉVENIR ET PROTÉGER

■ Les bons réflexes de sécurité	14
■ Les Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.) / Conduites addictives (alcool, médicaments, drogues)	15
■ Les manutentions et les postures	16
■ Les trébuchements et glissades	17
■ Le travail en hauteur	18
■ Les produits chimiques	19
■ Les poussières et l'amiante	20
■ Les machines et le bruit	21
■ L'électricité / La "bonne conduite" du véhicule	22
■ Le respect de la signalétique du chantier / La gestion des déchets et la protection de l'environnement	23

COMMUNIQUER

■ Avec l'artisan, le gestionnaire, le conjoint / Avec les autres collègues	24
■ Avec les salariés des autres corps de métier / Avec le client	25

SE FORMER

■ En apprendre plus sur son métier, sur les normes, sur les règles...	26
---	----

CONNAÎTRE

■ Ma convention collective	28
■ Mes devoirs / Mes droits	29
L'artisanat du bâtiment en quelques chiffres	30
Les sites à consulter	31



BIENVENUE DANS L'ENTREPRISE

Dans ce guide, vous trouverez quelques recommandations pour :

- assurer un travail de qualité,
- travailler en toute sécurité,
- participer au bon fonctionnement de l'entreprise.

Vous représentez votre métier.
Vous représentez votre entreprise.
Mettez-les en valeur, et soyez-en fier (fière) !

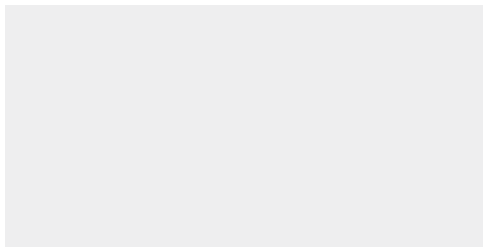
Si je développe et je valorise
mes compétences,
mon travail sera reconnu
et apprécié de tous !

CE GUIDE M'APPARTIENT

Nom.....
Prénom.....
Adresse
Code postal.....
Ville
N° de portable
Mail.....
Nom du tuteur
ou maître d'apprentissage.....
.....

N'hésitez pas à consulter ce guide
à tout moment !

Logo de
l'entreprise



MON ENTREPRISE

Nom.....

Adresse

Code postal.....

Ville

N° de fixe

N° de portable

N° de fax

Mail.....

Site Internet.....

Date de création de l'entreprise

Activité principale

L'entreprise est spécialisée dans

Qualifications / Label / Marque.....

Nombre de salariés.....

Nombre d'apprentis

En cas d'urgence ou d'accident, contacter

.....

Horaires de travail et pauses déjeuner

.....

.....

.....

MES NOTES

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

MES NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

[illegible]

S'ORGANISER

Bien préparer son chantier, c'est d'abord :

- rentabiliser son temps,
- ménager son énergie,
- diminuer considérablement le risque accident.

Bien préparer son chantier, c'est donc se ménager :

- on diminue le stress, on évite les énervements,
- on perd moins son temps en aller-retour inutiles,
- on court moins.

AVANT DE PARTIR

1

JE PRÉPARE :

- mes outils et équipements de travail,
- mes équipements de sécurité (E.P.I.),
- les matériaux nécessaires au chantier.

2

JE VÉRIFIE

que tous mes équipements, machines et outils sont en bon état.

3

JE PENSE À EMPORTER

le disjoncteur différentiel 30mA,
si j'emmène du matériel électroportatif.

*En fonction
des caractéristiques
de mon chantier :*

*> sur certains chantiers,
je pense à emporter
des bâches,
des couvertures,
des films plastiques,
des adhésifs,...*

*> et partout, je prends
un carnet, un crayon
et des chiffons pour
nettoyer en fin
de chantier.*



SI JE CONDUIS UN VÉHICULE UTILITAIRE

1

J'INSPECTE L'AMÉNAGEMENT DU VÉHICULE

et je m'assure que le chargement est bien arrimé.

2

JE VÉRIFIE AUSSI CE QUE JE FIXE SUR LE TOIT DU VÉHICULE :

- le chargement ne doit pas dépasser à l'avant ni sur les côtés,
- le chargement ne dépasse pas de plus de 3 m à l'arrière et est muni d'une lanterne.

3

JE CONTRÔLE MON VÉHICULE, AVANT DE PARTIR :

- le fonctionnement des feux,
- la pression des pneus,
- sous le véhicule, les éventuelles tâches anormales (huile, liquide de frein, ...),
- et une fois par semaine les différents niveaux.



Pas besoin de rouler vite...
...et finir par se blesser ou
provoquer un accident !

EN ARRIVANT SUR LE CHANTIER

1

J'IDENTIFIE L'ENDROIT OÙ SE TROUVENT

les arrêts d'eau, de gaz, le disjoncteur électrique, pour travailler en sécurité.

2

JE VÉRIFIE

que je n'ai pas mis hors tension des appareils indispensables (congélateur, ...), sauf en cas de réelle nécessité.

3

JE VÉRIFIE

que les conditions me permettent de travailler correctement.

Par exemple :
orage + infiltrations
= murs trempés.

Si je suis peintre, les conditions sont-elles réunies pour peindre ?

- si je ne sais pas, j'appelle mon responsable.
- s'il n'est pas joignable, je laisse un message.
- je note ce qu'il faut réparer et je transmets l'information.

4

JE FAIS LE POINT

sur ce qu'il y a à faire (éventuellement avec tous les autres corps de métiers).

5

JE REMPLIS

la fiche travaux.

PENDANT LES TRAVAUX DE CHANTIER

Par respect pour le client, pour l'entreprise mais aussi pour mon image, je veille à :

1

PRÉVENIR LES RISQUES :

je me protège et signale les dangers potentiels liés à mon intervention (trous, balisage...).

2

PRÉVENIR LE CLIENT,

si je pense soit à faire beaucoup de bruit ou de poussière, soit à déplacer un objet dangereux.

3

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT :

je ne jette pas les déchets n'importe où et je les trie au fur et à mesure.

4

PROTÉGER

les lieux et les meubles.

5

RÉDUIRE LE VOLUME SONORE

de mes conversations ou de ma musique.

Se soucier de la qualité de sa prestation, c'est respecter la maison du client.

À LA FIN DU CHANTIER

1

JE VÉRIFIE LE BON FONCTIONNEMENT

du matériel en place, de l'installation réalisée.

2

JE VÉRIFIE

que tout fonctionne sous tension.

3

JE LAISSE LE CHANTIER PROPRE

par respect pour le client et mes confrères.

Je me pose la question :

- qu'est-ce que j'ai fait ?
- est-ce que j'ai atteint mon objectif ?
- qu'est-ce que je n'ai pas fait ou pas pu faire ?

4

J'EN RENDS COMPTE

au chef d'équipe ou
à mon responsable.

5

JE NOTE, POUR NE RIEN OUBLIER

sur un carnet, formulaire ou
smartphone :

- les informations à transmettre,
- le matériel à prendre,
- les points à vérifier à mon
responsable.



Exemple

Nom du chantier :

Date/...../.....

Fait	Pas fait	À faire	Signaler
			À :

De nombreux malentendus sont dûs
à une mauvaise communication ou à des oublis.

PRÉVENIR

ET PROTÉGER

Pour la santé du salarié, il faut :

- respecter les consignes et règles de sécurité,
- se protéger et protéger les autres de tout danger.

LES BONS RÉFLEXES DE SÉCURITÉ

1

JE DOIS ME PROTÉGER

Par exemple :

- je mets un casque antibruit dès que les travaux sont trop bruyants,
- je mets des gants lorsque je manipule des produits dangereux,
- je mets un masque respiratoire adapté s'il y a de la poussière,
- etc.

2

JE DOIS PROTÉGER LES AUTRES

Par exemple :

- si je transvase un produit chimique dans un nouveau récipient, je l'identifie clairement,
- je ferme les trappes d'échafaudage pour éviter que quelqu'un ne tombe,
- je ne laisse pas mes outils en équilibre sur le rebord d'une fenêtre : ils peuvent tomber et blesser grièvement quelqu'un !
- etc.



3

JE DOIS PROTÉGER LE CHANTIER

Par exemple :

- je respecte les zones de circulation et de stockage et je garde mon chantier rangé,
- j'évite tout geste susceptible de provoquer un incendie,
- etc.

LES E.P.I.

EPI : Équipements de Protection Individuelle

Je porte les vêtements de travail et les E.P.I. fournis par mon responsable

■ si je constate un défaut, une usure, j'en parle à mon responsable.

LISTE DES PRINCIPAUX E.P.I.



Casque



Harnais



Chaussures et bottes



Masque



Casque antibruit



Bouchons
auditifs



Lunettes



Gants



Genouillères

À vous de maintenir les E.P.I. en bon état de fonctionnement et de les contrôler régulièrement.

CONDUITES ADDICTIVES (ALCOOL, MÉDICAMENTS, DROGUES)

La consommation d'alcool, de médicaments psychotropes ou de drogues sur le lieu de travail peut mettre en danger vous (diminution de la concentration, perte de reflexes, troubles de la vision...) mais aussi vos collègues et entraîner des accidents graves.

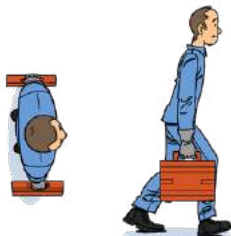
- je respecte les consignes et règles de sécurité de l'entreprise
- j'alerte mon responsable si je constate qu'un de mes collègues est sous emprise d'alcool/drogue

LES MANUTENTIONS ET LES POSTURES

Les manutentions manuelles, le port de charges lourdes et le travail dans certaines postures (dos penché, bras en l'air, à genoux...) peuvent être à l'origine de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

Pour ma santé, **j'adopte les bons gestes et les bonnes postures.**

J'équilibre les charges



Je soulève en pliant les genoux et en gardant le dos droit



J'utilise des aides à la manutention dès que possible



J'utilise des outils adaptés et dont le poids est réduit



Je travaille autant que possible à hauteur d'homme



Voir aussi

Mémos « *contraintes physiques* »
par métier d'IRIS-ST
(www.iris-st.org)

LES TRÉBUCHEMENTS ET GLISSADES

Sur chantier ou en atelier, l'ordre et la propreté sont très importants pour la sécurité.

J'évite les accidents en appliquant quelques règles simples :

1

J'ORGANISE

le stockage des matériels/matériaux.

2

JE GARDE

mon atelier/chantier propre et rangé.

3

J'ÉVACUE LES DÉCHETS

au fur et à mesure.

4

J'ÉVITE

de créer des obstacles
dans les zones de passage.

5

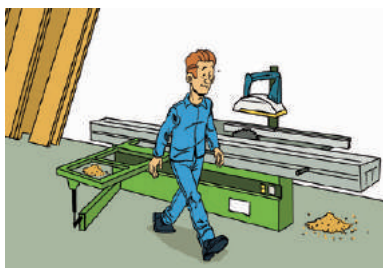
JE PORTE

des chaussures de sécurité.

6

JE RANGE

en fin de journée.



Le rangement et la propreté permettent aussi
de gagner en productivité et en efficacité.



LE TRAVAIL EN HAUTEUR

Le montage/démontage, l'utilisation et la vérification des échafaudages sont réservés aux personnes formées.

Pendant le montage :

1

J'UTILISE DU MATÉRIEL

conforme et en bon état.

2

JE CHOISIS

l'équipement adapté à la tâche à effectuer.

3

JE RESPECTE

les prescriptions de montage.

4

JE STABILISE

l'échafaudage.

5

JE ME PROTÈGE

en portant des chaussures de sécurité et un casque.

Lors de l'utilisation :

1

JE VÉRIFIE

la présence des échelles d'accès et des garde-corps.

2

J'ACCÈDE

à l'intérieur par les trappes.

3

JE REFERME

les trappes après utilisation.

4

JE GARDE

les planchers propres et non encombrés.

Les échelles et les escabeaux
ne sont pas des postes de travail !

LES PRODUITS CHIMIQUES

J'évite les accidents en respectant quelques règles simples :

1

JE LIS

et je respecte les indications sur les étiquettes de tous les produits.

2

JE MANIPULE AVEC PRÉCAUTION

les produits et les déchets dangereux, en portant des gants, des lunettes et un masque adaptés.

3

JE FERME

tous les récipients après usage.

4

JE TRANSVASE,

si besoin, les produits dans des récipients bien identifiés.

5

JE NE JETTE PAS

un produit dangereux n'importe où.

6

JE RESPECTE

l'interdiction de fumer.

ÉTIQUETAGES DES PRODUITS DANGEREUX



Ça explose



Ça flambe



Ça fait flamber



Ça explose



Ça ronge



Ça tue



Ça pique



Ça tue



Ça pollue

En cas de doute, demandez à votre responsable de vous expliquer comment utiliser le produit.

LES POUSSIÈRES ET L'AMIANTE

L'inhalation de poussières de bois, de ciment, de plâtre, **de fibres d'amiante**, de fibres de certains isolants... est indolore mais pas sans danger pour votre santé !

Certaines peuvent être responsables de maladies respiratoires qui peuvent se déclarer plusieurs années après l'exposition.

J'adopte de bonnes pratiques de travail :

1

JE LIMITE

l'empoussièrément (travail à l'humide...).

2

J'ASPIRE

les poussières à la source.

3

J'ASSURE

l'aération de mon lieu de travail.

4

J'ÉVITE DE BALAYER

les poussières et j'utilise plutôt un aspirateur.

Je porte les équipements de travail adaptés !

Pour l'amiante :

- une combinaison intégrale jetable type 5 avec capuche
- des gants étanches aux particules
- des chaussures de sécurité et des surchaussures
- une protection respiratoire adaptée au niveau d'empoussièrément

Pour les autres poussières :

- lunettes masques,
- protection respiratoire avec filtre adapté.

**Pour l'amiante des formations obligatoires existent :
Je demande à mon responsable !**

Voir aussi



Guide pratique
« La prévention du
risque poussières
en atelier et sur
chantier »



Guide pratique
« Actions de
prévention
amiante »

LES MACHINES ET LE BRUIT

Les équipements de travail font partie de votre quotidien mais une mauvaise utilisation ou un défaut d'entretien peuvent avoir des conséquences graves pour votre santé.

J'applique quelques règles simples :

1

J'UTILISE

des machines conformes
et en bon état.

2

JE CHOISIS

des machines adaptées
à la tâche à effectuer.

3

JE RESPECTE

les consignes de sécurité
de la notice constructeur.

4

JE REPÈRE

les systèmes d'arrêt d'urgence.

5

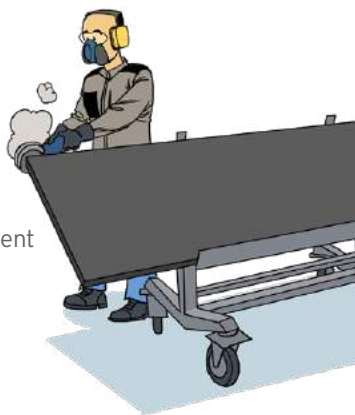
JE ME PROTÈGE

en portant les équipements
de protection adaptés.

6

J'ATTACHE

les cheveux longs
et je ne porte pas de
vêtements amples.



Si j'utilise du matériel bruyant ou si je travaille dans
un environnement bruyant, **je me protège**.



Serre-tête



Serre-tête
monté sur casque



Bouchon moulé
sur-mesure



Bouchon
pré-moulé



Bouchon
à façonner



L'ÉLECTRICITÉ

L'habilitation électrique n'est plus réservée qu'aux électriciens.
Elle concerne désormais tous les métiers du bâtiment !

Par exemple :

1

JE CHANGE

un ballon d'eau chaude.

En fonction de vos activités
un niveau d'habilitation est requis.

**Demandez le vôtre à votre
responsable.**

2

JE DÉMONTE

une prise électrique.

**Le risque électrique est partout,
ne le négligez pas !**

3

JE RACCORDE

un radiateur ou un volet roulant.

LA "BONNE CONDUITE" DU VÉHICULE

J'évite les accidents en respectant quelques règles simples :

1

JE NE CONDUIS JAMAIS

sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

4

JE RESPECTE

les limitations de vitesse.

2

JE NE SURCHARGE PAS

mon camion.

5

JE NE TÉLÉPHONE PAS

au volant.

3

JE METS MA CEINTURE DE SÉCURITÉ

dans le véhicule.

LE RESPECT DE LA SIGNALÉTIQUE DU CHANTIER

Pour me protéger et pour protéger les autres, j'apprends et je respecte la signalisation et le balisage sur le chantier.

Par exemple :



LA GESTION DES DÉCHETS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Je participe à la protection de l'environnement en respectant quelques règles simples :

1

J'UTILISE AU MIEUX

les matériaux pour éviter les déchets inutiles.

2

JE NE BRÛLE PAS

les matériaux (matières plastiques, emballages,...).

3

JE TRIE LES DÉCHETS

dans des récipients ou des containers adaptés et je les amène dans des centres de collecte.

4

JE NE JETTE PAS N'IMPORTE OÙ

les déchets liquides (ex : eau de lavage des rouleaux de peinture...).

À la demande de mon responsable,
je conseille le client sur les matériaux et produits
économiques et respectueux de l'environnement.



COMMUNIQUER

Pour que tout se passe bien dans l'entreprise, les informations doivent circuler entre le salarié, son responsable, ses collègues, etc.

Pour bien s'intégrer dans l'équipe, il faut donc :

- parler, s'ouvrir au dialogue,
- oser demander quand on n'est pas sûr,
- se renseigner, s'informer auprès du responsable.

AVEC L'ARTISAN, LE GESTIONNAIRE, LE CONJOINT

1

JE SIGNALS TOUJOURS

un accident, un problème.

2

JE DEMANDE UNE INFORMATION,

un conseil sur un produit
que je ne connais pas bien.

3

JE RENDS COMPTE

de l'avancée des travaux.

4

J'INFORME

tout de suite mon responsable
d'un changement de programme.

AVEC LES AUTRES COLLÈGUES

Je fais le point le soir avant
de quitter le chantier :

1

JE SIGNALS

s'il manque quelque chose :
matériel, fournitures à prendre
pour le chantier du lendemain, ...

2

JE PEUX AUSSI REMPLIR UNE FICHE

de matériel à donner au responsable
pour approvisionner le chantier.

3

JE SIGNALS

tout problème.

AVEC LES SALARIÉS DES AUTRES CORPS DE MÉTIER

Si je travaille avec les autres corps de métier :

1

JE N'UTILISE PAS

un matériel qui n'appartient pas
à mon entreprise.

2

JE TRANSMETS

les informations nécessaires
à la bonne poursuite du chantier.

3

JE SIGNALÉ

immédiatement
un incident
à mon
responsable.



La bonne image
de l'entreprise,
la qualité du service,
c'est la satisfaction
du client, et
des futurs chantiers
en perspective.

AVEC LE CLIENT

Si je suis en relation directe avec le client :

1

JE ME PRÉSENTE

2

JE PARLE

toujours de mon entreprise
et de mes collègues **en termes positifs**.

3

J'INFORME

le client sur mon travail :
Comment je vais le faire ? Pourquoi ?

4

JE LUI SIGNALÉ

un éventuel retard.

5

JE L'ÉCOUTE, JE NOTE

ce qu'il me demande
et je fais part de ses
remarques à mon
responsable.



SE FORMER

Les métiers, les techniques, les réglementations, les matériaux changent rapidement.

- Faire son métier, c'est aussi se tenir au courant de toutes les évolutions.
- S'informer, sans cesse apprendre, c'est accroître son efficacité et "rester dans le coup". Pour cela, il faut oser poser des questions à ses collègues et à son responsable.

EN APPRENDRE PLUS SUR SON MÉTIER, SUR LES NORMES, SUR LES RÈGLES...

1

JE PEUX CONSULTER

par exemple :

- les calepins de chantier
- les documents technique unifiés (DTU)
- les mémos sécurité d'IRIS-ST.



Demandez ces documents à votre responsable.

2

POUR ÊTRE EFFICACE,

je dois savoir :

- reconnaître les pictogrammes et les panneaux et comprendre leur signification.
- lire et comprendre une consigne de sécurité.
- lire un descriptif technique, un mode d'emploi.
- lire un plan.
- comprendre et utiliser les unités de mesures (déca/déci)mètres, (centi)litres, (milli)grammes...
- calculer des surfaces, des volumes, des proportions, des pourcentages...

3

SI JE NE SAIS PAS,

je dois :

- en parler à mon responsable
- faire connaître mes besoins de formation.

Mon responsable me présentera alors les différents dispositifs de formation existants.

La formation, c'est tout au long de la vie.
C'est possible pour tout le monde,
à tous les niveaux.

CONNAÎTRE

Votre contrat de travail fait de vous un salarié de l'entreprise et précise votre qualification.

Outre les clauses spécifiques à ce contrat, vous avez des **obligations** et bénéficiez d'**avantages** prévus par la loi et la convention collective du bâtiment applicable dans votre entreprise.

MA CONVENTION COLLECTIVE



La convention collective contient l'ensemble des dispositions négociées au niveau d'une branche (Bâtiment), ou d'un secteur d'activités, ou d'un territoire entre employeurs et syndicats de salariés.

La convention collective est à votre disposition.
Elle est consultable dans l'entreprise.

MES DEVOIRS

En contrepartie de mon salaire et des avantages associés, **je dois** :

1

EFFECTUER MON TRAVAIL

dans les règles de l'art.

2

RESPECTER LES CONSIGNES

données par mon employeur.

3

RESPECTER LES RÈGLES

de sécurité dans les véhicules
et sur les chantiers.

4

NE PAS ÊTRE ABSENT

sans motif valable.

5

VALORISER L'IMAGE DE L'ENTREPRISE

mon comportement
chez le client.

Dans le bâtiment,
c'est l'organisme PRO BTP
qui assure la protection sociale
et la retraite.

MES DROITS

En contrepartie de mon travail, **je bénéficie** :

1

D'UN SALAIRE

qui constitue la contrepartie de mon travail.
Mon salaire est fixé en fonction du poste
que j'occupe dans l'entreprise
et de ma catégorie professionnelle.

2

DE CONGÉS PAYÉS

qui constituent une période de repos
rémunérée en contrepartie d'une
période minimum de travail,
fixée à 2,5 j par mois travaillé.

3

D'UNE PROTECTION SOCIALE

qui permet d'avoir accès aux soins,
de disposer de ressource
en cas de maladie, de chômage,...

4

D'UNE RETRAITE

à compter de l'âge défini
par la loi et des cotisations versées.

L'ARTISANAT DU BÂTIMENT :

PREMIÈRE ENTREPRISE DE FRANCE DU BÂTIMENT

La CAPEB, est l'organisation patronale représentative de l'artisanat du bâtiment.

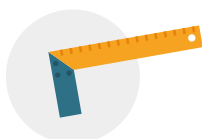
En 2018, l'artisanat du bâtiment, c'est :



405 523 entreprises (hors micro-entreprises),
soit 99% des entreprises du bâtiment
ont moins de 20 salariés.



651 011 salariés,
soit 59 % des effectifs salariés du bâtiment.



86,4 Md € de chiffre d'affaires,
soit 60 % du CA du bâtiment.



56 093 apprentis,
soit 77 % des apprentis du bâtiment.

■ LES SITES À CONSULTER

CAPEB

(Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment)

www.capeb.fr

IRIS-ST

(Institut de Recherche et d'Innovation
en Santé et Sécurité au Travail)

www.iris-st.org

OPPBTP

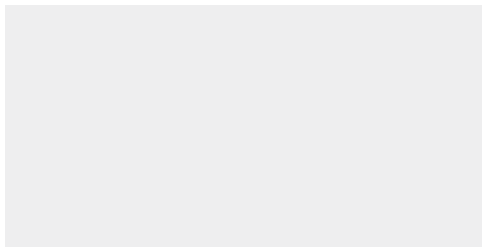
(Organisme Professionnel de Prévention
du Bâtiment et Travaux Publics)

www.oppbtp.fr

MINISTÈRE DU TRAVAIL

www.travail.gouv.fr

Ce guide d'accueil
est remis par
l'entreprise :



Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03
Tél. : 01 53 60 50 00 - Fax : 01 45 82 49 10 -
Mail : capeb@capeb.fr
www.capeb.fr / www.artisans-du-batiment.com



INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INNOVATION
SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

2 bis rue Béranger - 75003 Paris
www.iris-st.org